



Prime de reclassement CSP

Par **Nicolas3146**, le **11/10/2016** à **15:39**

Bonjour, alors que j'étais en CSP j'ai trouvé un CDD de 6 mois. J'ai donc fait la demande de prime de reclassement, dont j'ai touché la 1ère partie. Malheureusement, l'employeur a mis fin à mon contrat à la fin de ma période d'essai. Je suis donc à nouveau en CSP. Je voulais savoir si la partie de la prime de reclassement que j'ai déjà touché allé m'être retire et si je trouve un nouvel emploi de plus de 6 mois, si j'aurai toujours le droit à une prime de reclassement. Merci par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **11/10/2016** à **18:23**

Bonjour,

Il me semble que le mieux serait d'interroger Pôle Emploi en leur demandant d'étayer leur réponse par les textes réglementaires...

L'organisme a été particulièrement rapide pour vous verser la prime de reclassement puisque la période d'essai pour un CDD de 6 mois est au maximum de 2 semaines...

Par **Nicolas3146**, le **12/10/2016** à **13:59**

Voici la réponse de ma conseillère :

Bonjour,

Vous ne pouvez pas redemander la prime même si vous retrouvez un emploi d'au moins 6 mois avant la fin du 11eme mois de votre CSP car celle-ci n'est exigible qu'une seule fois sur 12 mois. Vous conservez la 1ère partie versée mais celle-ci sera déduite du restant de vos allocations en CSP, vous basculerez donc plus tôt sur l'allocation du régime général en ARE.

Je ne comprend toujours pas, si je trouve un emploi demain, que se passe t'il?

Par **P.M.**, le **12/10/2016** à **14:46**

Bonjour,

D'après la réponse vous n'auriez plus droit à la prime de reclassement mais conserveriez ce

qui vous a déjà été versé...